



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Secrétariat Permanent

Session Conjointe de la CRD et de la CD

N°2022-05/PR/ARMP/SP/SA

RÔLE DU JEUDI 17 MARS 2022

Lieu : Salle de réunion de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics sise à Gbégamey

N° d'ordre	Référence	Requérant	Requis	Motif de la saisine/Auto-saisine	Observations
01		Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	- Directeur Général de la SBEE - Directeur de l'Audit Interne de la SBEE - Personne Responsable des Marchés Publics de la SBEE - Coordonnateur des Marchés de la SBEE - Tous les agents de la PRMP de la SBEE - Directeur Général des ETS « LE REVEIL TOSSOU ET FILS »	Auto-saisine de l'ARMP	



			- Directeur Général de la société « SIPEMEE »		
02		Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	- Personne Responsable des Marchés Publics par intérim de la HAAC - Monsieur Brice TCHOCLO, Collaborateur de la Personne Responsable des Marchés Publics par intérim de la HAAC - Monsieur Anges AHLAN, Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics par intérim de la HAAC	Auto-saisine de l'ARMP	
03		Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	- Directeur Général de la société « Inri Group Sarl » - Directeur Général de la société « FROZEN EXATECH BUILDING ENERGY SARL » - Personne Responsable des Marchés Publics de la commune de Tori-Bossito	Auto-saisine de l'ARMP	

Cotonou, le 16 mars 2022

Ludovic GUEDJE
Secrétaire Permanent de l'ARMP

